

# La Municipalité d'Ormont-Dessus au Conseil communal

Préavis municipal n°15-2016, relatif à la garantie de financement du solde de la part de fonds propres nécessaires à la Fondation pour la défense des intérêts d'Isenau, pour l'augmentation du capital-actions de CHF 4 mios de TVGD SA servant à la reconstruction de la télécabine d'Isenau.

Réponse à la motion Philippe Bonzon et Consorts pour la sauvegarde de la télécabine d'Isenau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

L'objet de ce préavis résulte de la motion déposée par M. le Conseiller Philippe Bonzon et consorts, lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2016.

Acceptée à la majorité lors du dernier Conseil, cette dernière consiste à demander à la Municipalité d'aller de l'avant concernant le projet pour la reconstruction de la télécabine d'Isenau.

## 2. RAPPEL DE LA MOTION

Voici le texte de la motion qui a été adressée à la Municipalité par le Conseil Communal :

L'objet de cette motion consiste à demander à la Municipalité d'aller de l'avant concernant le projet de la nouvelle télécabine d'Isenau, suite à la modification des priorités de financement de l'Etat de Vaud.

#### Développement :

Selon Alpes 2020, le financement par l'Etat des infrastructures d'Isenau et du Meilleret était planifié en 2017 pour Isenau et en 2021 pour Meilleret.

Mi-octobre, une visite des instances dirigeantes de JOJ 2020, de Swiss-Ski et de Swiss Olympics à la Jorasse révèle que les infrastructures de la piste répondraient aux normes FIS une fois mises à niveau, mais que la rénovation du télésiège Vioz-Mazots est indispensable pour prévoir une aire d'arrivée ad hoc aux Vioz.

En fonction de cette nouvelle exigence, l'Etat de Vaud modifie son plan de financement, donne la priorité au Meilleret, prévu en 2021 et retarde la rénovation d'Isenau. Une incertitude plane donc maintenant quant à l'avenir d'Isenau, la concession d'exploitation étant valable jusqu'à fin 2017.

Le Conseil Communal se doit d'apporter son soutien à la Municipalité et ainsi montrer à nos concitoyens, aux communes des Alpes Vaudoises, à TVGD et à l'Etat la volonté d'Ormont-Dessus de pérenniser Isenau.

Nous ne pouvons perdre Isenau, non seulement comme domaine skiable, mais également comme tourisme 4 saisons, activités à développer dans le futur.

Nous devons cependant accepter avec force le projet sur la Jorasse et la rénovation de l'installation Vioz-Mazots. Faisons attention de ne pas mettre en concurrence ces deux entités, nous avons besoin et de l'une et de l'autre.

Acceptons la réhabilitation du Meilleret en 2018 pour les JOJ 2020 et planifions ensuite celle d'Isenau. Pour cela, il faut avancer sur Isenau sans nous soucier de ce nouveau planning de l'Etat.

## Conclusion:

Fort de ce qui précède, le Conseil Communal demande à la Municipalité, par voie de motion :

- 1. de proposer au Conseil Communal de garantir le financement du solde de la part de fonds propres nécessaires à la Fondation d'Isenau pour l'augmentation du capital-actions de CHF 4 millions.
- 2. de régler les dernières autorisations de passage avec les propriétaires concernés.
- 3. de demander à l'OFT, par l'intermédiaire de TVGD, une prolongation ou une nouvelle autorisation d'exploitation de l'installation actuelle d'Isenau pour quelques années supplémentaires.
- 4. de procéder à la mise à l'enquête publique et préparer l'autorisation de construire.

# 3. POSITION DE LA MUNICIPALITE

A ce jour, les donations rentrent régulièrement et la Fondation a pu récolter, y compris le million déjà voté par le Conseil communal, la somme de CHF 3'348'426.80. De son côté, TVGD SA a récolté pour CHF 101'000.00 de souscriptions directes à l'augmentation du capital-actions.

Il reste jusqu'au 30 novembre pour trouver la somme restante de CHF 550'573.20. La Fondation, présidée par votre Syndic soussigné, travaille ardemment afin de trouver la somme manquante. Une nouvelle relance a été faite auprès de donateurs et une nouvelle action sera prochainement lancée par la mise en circulation de pièces de monnaie convertibles à l'effigie de la télécabine, avec la collaboration de la BCV. Cette dernière action permettra de toucher un maximum de personnes ; elle attira également, durant tout cet hiver, l'attention du Conseil d'Etat ainsi que celle du Grand Conseil sur la volonté de maintenir notre domaine d'Isenau.

Pour que la Fondation puisse garantir la somme de 4 millions de souscriptions à TVGD SA, nous vous proposons de lui accorder un prêt subordonné et convertible afin que, si elle n'arrive pas à trouver l'entier de la somme nécessaire, ce prêt puisse être converti en don.

Comme le fait déjà la Fondation d'Isenau, la Municipalité s'engage également pour :

- aider TVGD à récolter les dernières signatures pour la servitude de passage ;
- s'assurer que TVGD demande, avec tous les arguments en possession, une prolongation de concession à l'OFT afin qu'il n'y ait pas de fermeture avant le début du chantier de reconstruction de la télécabine;
- aider TVGD à réunir les derniers documents manquants pour que la nouvelle télécabine puisse être mise à l'enquête;
- aider TVGD à faire avancer la demande d'aide cantonale.

TéléVillars-Gryon-Diablerets SA nous a d'ores et déjà fait une demande de cautionnement des prêts cantonaux relatif au nouveau projet, un préavis à ce sujet vous sera présenté en temps voulu.

Prochainement, le PPA d'Isenau sera également présenté devant votre Conseil. Comme plusieurs oppositions abordent le même thème que la pétition qui nous a été remise lors de la séance du 15 septembre 2016, la Municipalité a décidé de traiter en premier lieu celle-ci avant de venir devant votre Autorité pour la validation dudit PPA.

La Municipalité d'Ormont-Dessus, totalement investie dans l'aboutissement de ce projet d'importance et capital pour la Commune, ne peut que se joindre à la motion qui lui a été transmise. Elle relève toutefois, au vu de l'état de nos finances actuelles, que cet effort aura des conséquences sur les éventuels autres investissements communaux à venir.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère répondre à la motion, par le présent préavis.

## 4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

Afin de pouvoir garantir le montant requis de CHF 4 millions d'ici au 15 décembre 2016 (délai fixé par TVGD SA), la Municipalité d'Ormont-Dessus sollicite votre Autorité pour lui permettre de couvrir le solde restant en faveur de la Fondation pour la défense des intérêts d'Isenau et d'entreprendre toutes démarches qui puissent résulter à l'aboutissement du projet. Nous vous proposons de lui faire un prêt qui est subordonné et convertible afin que, si la Fondation n'arrive pas à trouver l'entier de la somme nécessaire, ce prêt puisse être converti en don.

## 5. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

Vu

le préavis municipal n°15-2016, relatif à la garantie de financement du solde de la part de fonds propres nécessaires à la Fondation pour la défense des intérêts d'Isenau, pour l'augmentation du capital-actions de CHF 4 mios de TVGD SA servant à la reconstruction de la télécabine d'Isenau :

Ouï

le rapport de la commission chargée de l'étudier ;

**Attendu** 

que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

## **DECIDE**

- 1. D'autoriser la Municipalité d'Ormont-Dessus à garantir le financement du solde de la part de fonds propres nécessaires à la Fondation d'Isenau pour l'augmentation du capital-actions de CHF 4 millions, mais au maximum CHF 550'573.20;
- 2. De lui octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 550'573.20 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, de procéder à l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat. Ce montant sera versé sous forme de prêt sans intérêt, subordonné convertible;
- 3. De l'autoriser à amortir, à l'aide du fond d'équipement touristique, le million déjà promis et la part du montant ci-dessus converti en don, au maximum sur 10 ans ;
- 4. D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Philippe Bonzon et consorts pour la sauvegarde de la télécabine d'Isenau.

Adopté par la Municipalité en date du 17 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Ph Grobéty Le secrétaire :

C. Euhrer

Délégation municipale à disposition : MM. Philippe Grobéty et Eric Liechti